



aller de l'avant avec les instruments financiers FESI



Les instruments financiers et les prêts personnels





AVERTISSEMENT

Cette brochure a été réalisée grâce au soutien financier de l'Union Européenne. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union Européenne ou de la Banque Européenne d'Investissement. Les auteurs assument l'entière responsabilité des opinions, interprétations et conclusions de cette publication. Aucune garantie, expresse ou tacite, n'est donnée et aucune responsabilité n'est ou ne sera assumée par la Banque Européenne d'Investissement, la Commission Européenne ou les autorités de gestion quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document et toute responsabilité est expressément exclue. Ce document est fourni exclusivement à titre d'information. Ni la Banque Européenne d'Investissement, ni la Commission Européenne ne s'engage à fournir des informations supplémentaires ou à corriger les inexactitudes qui pourraient être contenues dans ce document. Les auteurs de cette étude sont un consortium comprenant: SWECO (coordinateur), t33, Université de Strathclyde – EPRC, Spatial Foresight et infeurope.



Introduction

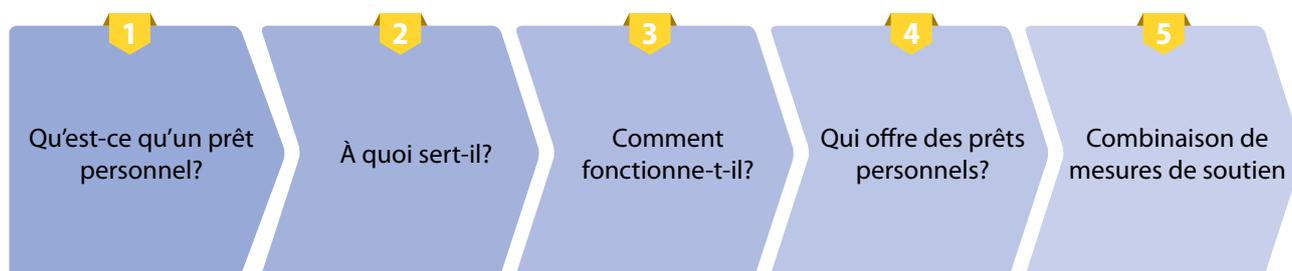
Dans le cadre des objectifs thématiques du Fonds Social Européen (FSE), les prêts personnels font référence à des fonds accordés à des personnes exclues des services bancaires traditionnels. Ils sont souvent accordés en lien avec la scolarité et la formation, pour améliorer les perspectives d'emplois ou encore pour concilier vie privée et vie professionnelle. Les prêts personnels co-financés par le FSE sont d'ordinaire consentis à de meilleures conditions que celles proposées par le marché, avec des taux d'intérêts plus faibles, une période de remboursement plus longue ou plus flexible et moins de garantie requise, voir aucune. Ces prêts sont habituellement proposés dans des buts non lucratifs à court terme. Cependant, ils ont un impact social manifeste et ils contribuent à l'inclusion de personnes défavorisées exclues des services financiers. Ces prêts personnels doivent contribuer à l'émergence d'une main-d'œuvre qualifiée, bénéficiant de conditions de travail équilibrées, contribuant ainsi à la compétitivité et à la productivité de l'Union européenne (UE) en renforçant l'inclusion sociale et en réduisant la pauvreté.

Cette brochure a pour objectif de sensibiliser et de contribuer à une meilleure compréhension du rôle des prêts personnels comme un moyen supplémentaire des programmes FSE en vue d'encourager l'inclusion sociale et économique des personnes défavorisées exclues des services bancaires traditionnels. Un aspect fondamental du prêt personnel est qu'il génère des répercussions sociales importantes en contribuant à l'amélioration des opportunités professionnelles et des conditions de vie des individus.

Plusieurs caractéristiques importantes différencient en effet les prêts personnels d'autres produits financiers. Ils peuvent représenter une alternative plus souple et plus durable aux subventions, grâce à leurs coûts de financement inférieurs. Ils peuvent également s'adapter davantage à différents besoins. En outre, les prêts personnels sont pensés pour générer un effet levier, attirant des ressources supplémentaires, à la fois publiques et privées, de sorte que davantage de ressources peuvent être mobilisées et toucher ainsi davantage de personnes. Enfin, à la différence des subventions, les prêts personnels sont des fonds renouvelables; une fois remboursés, les fonds peuvent être réutilisés pour soutenir d'autres individus.

Ces principales caractéristiques sont décrites à travers cinq chapitres. Des exemples pratiques sont présentés à la fin de chaque chapitre, mettant en lumière des aperçus de l'instrument développé à l'échelle européenne tels que les prêts pour Master Erasmus+ et les microcrédits personnels octroyés par l'ADIE, et ce afin d'illustrer l'utilisation potentielle d'instruments financiers proposant des prêts personnels.

Les cinq chapitres suivent l'ordre suivant:





La présente brochure aborde des thématiques en lien étroit avec d'autres publications *fi-compass* déjà disponibles, comme l'utilisation d'instruments financiers FSE ou la mise en place de fonds renouvelables afin de répondre aux besoins des individus et aux objectifs des entreprises sociales. Les notions communes à l'ensemble des instruments financiers, telles que leur cycle de vie, ainsi que leur méthode de mise en œuvre et de gouvernance, sont détaillées dans d'autres publications *fi-compass*.

Publications <i>fi-compass</i>	En lien avec les prêts personnels
■ Présentation des instruments financiers dans le cadre du FSE	Pourquoi utiliser des instruments financiers dans un programme FSE; l'investissement à impact social; les bénéficiaires finaux et les intermédiaires financiers; comment gérer et mettre en œuvre des instruments financiers; les produits financiers
■ Les instruments financiers et la microfinance	L'écosystème de la microfinance et l'utilisation du microcrédit avec le FSE; les intermédiaires financiers et les produits financiers en microfinance; le rôle des services non financiers
■ Les instruments financiers et l'entrepreneuriat social	Les caractéristiques des entreprises sociales; les instruments financiers pour l'entrepreneuriat social et les intermédiaires financiers; les produits financiers
■ Études de cas	Le retour d'expériences passées et actuelles de mise en œuvre d'instruments financiers mobilisant des programmes FSE
■ Élaboration d'un plan d'action - conception, mise en place, exécution et liquidation des instruments financiers	Les quatre phases du cycle de vie des instruments financiers; les dispositions réglementaires; comment élaborer un plan d'action
■ Instruments financiers - prêts, garanties, investissement en fonds propres et quasi-participation	Les caractéristiques essentielles et différences notables entre les principaux produits financiers

Note: ■ Publications liées au FSE; ■ Publications liées aux Fonds ESI.

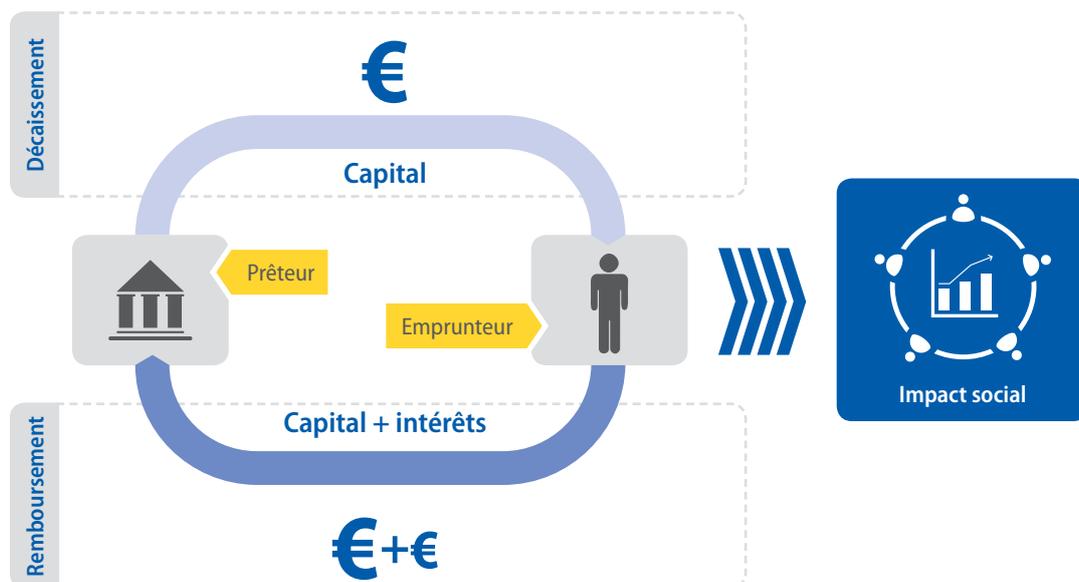
1. Qu'est-ce qu'un prêt personnel?

Un prêt personnel est habituellement un produit financier à destination de particuliers dont le besoin pourrait ne pas générer directement de revenus, mais qui a un impact social non seulement sur la vie du bénéficiaire, mais aussi sur la société locale. De meilleures perspectives d'emploi ou de meilleures conditions de vie aident alors l'individu à initier ou à améliorer une activité génératrice de revenus qui mène au remboursement du prêt. Par conséquent, le concept de prêts personnels dans le cadre du FSE ne couvre pas les activités de consommation ou de loisirs.

Ces prêts personnels impliquent généralement:

- des exigences de garantie absentes ou limitées;
- aucune limite de taille, bien que ce soient généralement des microcrédits (jusqu'à 25 000 euros);
- des conditions flexibles, y compris une période de grâce plus généreuse;
- un objectif d'investissement concernant l'éducation, la formation, ou l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, qui produit un impact social et génère des revenus à long terme.

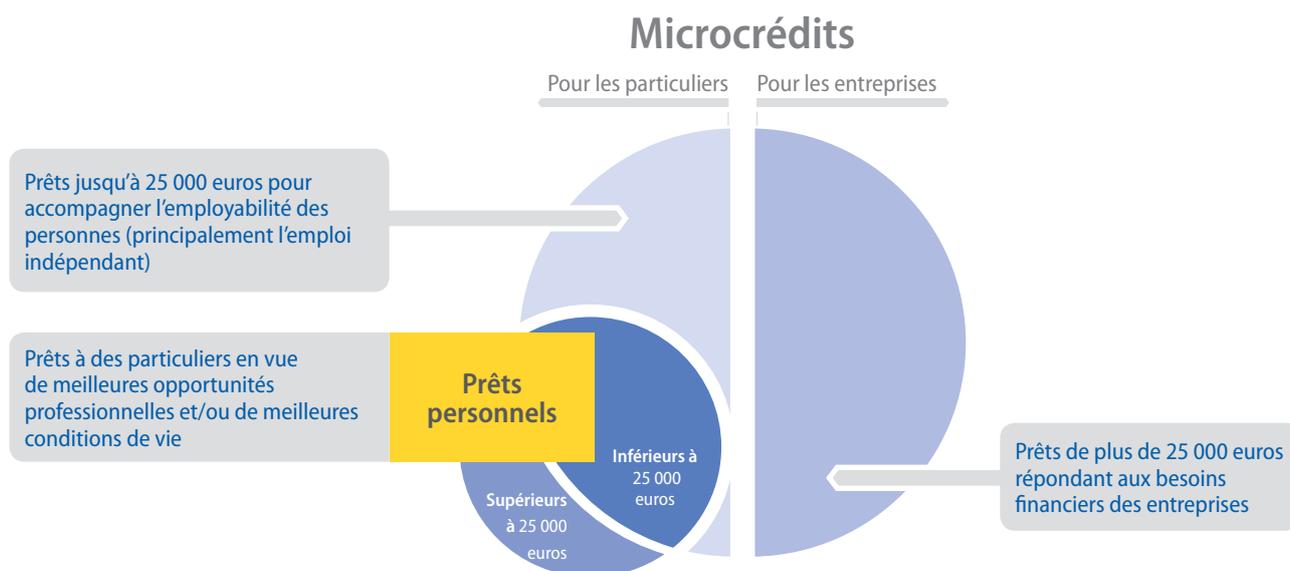
Figure 1.1: Le mécanisme d'un prêt personnel dans le cadre du FSE



Les prêts personnels peuvent excéder 25 000 euros, bien qu'ils soient habituellement des microcrédits. Il est important, cependant, de préciser la différence entre un microcrédit et un prêt personnel. Alors que les microcrédits peuvent être octroyés aussi bien aux particuliers - à des fins d'employabilité (principalement l'auto-emploi) - qu'aux entreprises (principalement des micro, petites et moyennes entreprises) - pour répondre à leurs besoins financiers - les prêts personnels ne sont attribués qu'à des particuliers et ciblent généralement des objectifs à long terme, comme l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie, la réduction de la pauvreté ou la facilitation de l'intégration sociale.



Figure 1.2: Distinguer les microcrédits des prêts personnels



Mécanisme de garantie de prêts pour Masters Erasmus+ – Principales caractéristiques

Géré par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) pour la Commission Européenne (CE), le mécanisme de garantie augmente l'accès au financement à destination d'étudiants partant dans un des 33 pays participant au programme Erasmus+. Le nouveau mécanisme de garantie de prêts pour Masters Erasmus+ complète le programme d'échange d'études du même nom et offre aux diplômés un moyen abordable de financer leurs études à l'étranger, quel que soit leur milieu social ou leur domaine d'étude.

Les prêts sont offerts par des agences de prêts participantes à des *conditions favorables* (taux d'intérêt inférieur au taux commercial standard, aucune garantie ni caution parentale requise). De plus, les modalités de remboursement comprennent des *dispositions relatives aux difficultés excessives* telles qu'une « période de grâce » allant jusqu'à un an après l'achèvement des études avec un an de « vacances de remboursement » qui peut être demandé pendant toute la durée du prêt. De cette façon, les diplômés ont jusqu'à deux ans pour entrer sur le marché du travail avant de commencer à rembourser leur prêt.

Le montant maximal du prêt est de:

- 12 000 euros pour un master d'un an (prêt à rembourser dans les 5 ans);
- 18 000 euros pour un master de 2 ans (prêt à rembourser dans les 6 ans).

Microcrédits personnels de l'ADIE – Principales caractéristiques

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) a acquis une vaste expérience dans la microfinance depuis sa création en 1989. Organisme sans but lucratif, il couvre l'ensemble de la France et collabore avec un large réseau d'organisations nationales et internationales (notamment en Belgique et en Grèce).

Son objectif est d'améliorer le niveau de vie en réduisant le chômage et de soutenir les personnes défavorisées. Ces dernières années, l'ADIE a également supervisé la mise en œuvre réussie d'un fonds renouvelable par le biais d'un instrument financier financé par le FEDER et par le FSE. L'aide est apportée par le biais de produits financiers et un soutien non financier complémentaire (services d'aide au développement des entreprises).

Un des produits proposés par l'ADIE est un prêt personnel d'un montant maximal de 5 000 euros destiné à développer l'employabilité. Le remboursement est modulable et s'adapte à chaque cas.

Le montant maximal du prêt est de:

- 5 000 euros (à rembourser sous 6 à 36 mois).

2. À quoi sert-il?

Les prêts personnels sont particulièrement adaptés à l'éducation, comme dans le cas des prêts étudiants, pour gagner en compétences ou pour l'éducation tout au long de la vie, ou encore pour améliorer les qualifications professionnelles. Ils peuvent concourir aussi bien à améliorer la mobilité que les conditions de travail, se révélant être également des prêts favorisant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée, y compris concernant la garde d'enfants.¹

Ces prêts peuvent également être utilisés pour réduire les discriminations et la pauvreté au sein de groupes marginalisés tels que les minorités et les migrants, en leur offrant un soutien financier dans leur formation professionnelle, dans le renforcement de capacités en vue de conduire des activités génératrices de revenus ainsi que l'alphabétisation fonctionnelle.

Les prêts personnels peuvent influencer sur un ou plusieurs de ces points. Par exemple, des migrants sans emploi peuvent utiliser un prêt personnel pour obtenir le permis de conduire ou pour suivre un cours de langue intensif, ce qui en retour augmente leur chance d'obtenir un emploi. De manière concomitante, cela les aide à s'intégrer et réduit les discriminations induites par les barrières linguistiques et culturelles, en améliorant leurs conditions de vie et réduisant leur pauvreté.

En améliorant le capital humain et en contribuant à de meilleures opportunités professionnelles, les prêts personnels augmentent la compétitivité et la productivité. En encourageant l'intégration sociale des groupes marginalisés ou vulnérables, et en améliorant les conditions de vie, les prêts personnels peuvent contribuer à réduire les dépenses de prestations sociales. En ce sens, les prêts personnels produisent un impact social, en stimulant l'inclusion sociale et la cohésion au sein de l'UE.

Figure 2.1: Manière dont les prêts personnels contribuent à l'inclusion et à la cohésion



1 D'autres exemples comprennent l'accès à un logement social (mais pas l'acquisition d'appareils électroménagers); des aides pour le déménagement; ou encore le recouvrement de dépenses dues à des blessures ou à des maladies graves.



Mécanisme de garantie de prêts pour Masters Erasmus+ – Portée

Le financement d'étudiants entrant en master à l'étranger favorise l'accès à l'enseignement supérieur. Par ailleurs, cela encourage également la mobilité des étudiants en luttant de manière concomitante contre les déficits en matière de qualification en Europe. Il est attendu des diplômés de master qu'ils contribuent à l'innovation et à l'entrepreneuriat en Europe, à mesure que les besoins en personnels hautement qualifiés s'accroissent.

Cette initiative s'adresse à des étudiants qui répondent aux critères suivants:

- résider dans un pays participant;
- être accepté pour toute la durée du master;
- étudier dans un pays autre que le pays de résidence ou que celui dans lequel le premier diplôme a été obtenu;
- ne pas avoir déjà saisi une opération pour ce bénéficiaire final.

Environ 200 000 prêts étudiants devraient être accordés durant la période de programmation Erasmus+ (2014-2020) ce qui correspond à une somme totale de 3 milliards d'euros disponible pour les prêts.

Microcrédits personnels de l'ADIE – Portée

L'initiative vise à améliorer les perspectives d'emploi des personnes en recherche ou, pour celles qui en ont un, de le conserver. Le produit est adapté aux besoins des personnes défavorisées ou marginalisées qui ne peuvent pas avoir accès au financement auprès des banques commerciales.

Les besoins les plus communs pour un microcrédit personnel sont liées à la mobilité, comme l'achat, la réparation ou la location d'un véhicule ou l'obtention d'un permis de conduire (catégorie B, camions), mais aussi la formation professionnelle ou toute autre activité qui permet au bénéficiaire de trouver ou de conserver un emploi.

Selon l'ADIE, le système de microcrédits personnels a un impact important, avec 63% des bénéficiaires qui améliorent leur situation suite à l'obtention du prêt, soit par la recherche d'un emploi ou par le passage d'un contrat de courte durée à un contrat de longue durée.

3. Comment fonctionne-t-il?

Dresser le cadre d'intervention de l'investissement à impact social est un excellent moyen de comprendre la manière dont les prêts personnels s'inscrivent dans le FSE. Soutenu par un nombre croissant de gouvernements, particulièrement dans l'UE, l'investissement à impact social a gagné du terrain ces dernières années. Il peut être défini comme « le financement d'organisations qui répondent à des besoins sociaux en attendant explicitement un retour social et un retour financier sur investissement mesurables ».²

L'investissement à impact social peut contribuer au déploiement de prêts personnels destinés à satisfaire les besoins spécifiques des individus.

	<p>Social: le point de départ et le principal objectif de l'investissement à impact social est la réponse à des besoins sociaux tels que le vieillissement, le handicap, la santé, la famille, l'accès à des logements abordables et le chômage. En répondant aux besoins et aux attentes des individus pour améliorer leur qualité de vie, les prêts personnels contribuent à l'inclusion sociale.</p>
	<p>Impact: l'investissement à impact social vise à produire un changement dans la société et à améliorer les conditions de vie des individus. Afin d'en garantir l'efficacité, la contribution des prêts personnels doit être mesurable et suivie pendant toute la durée de l'investissement.</p>
	<p>Investissement: Bien que les prêts personnels soient adaptés pour aider la plupart des individus exclus des services bancaires traditionnels, il est attendu du bénéficiaire final le remboursement de l'argent investi. Fournir des prêts pour des activités qui ne génèrent pas de rentabilité financière immédiate est une situation singulière. Ceci implique en retour, lors de la conception du produit, lui-même adapté aux caractéristiques individuelles; de veiller à ce que les bénéficiaires finaux soient par la suite en mesure de rembourser le prêt.</p>

Les caractéristiques de l'investissement à impact social sont décrites ci-dessous et illustrées en Figure 3.1.

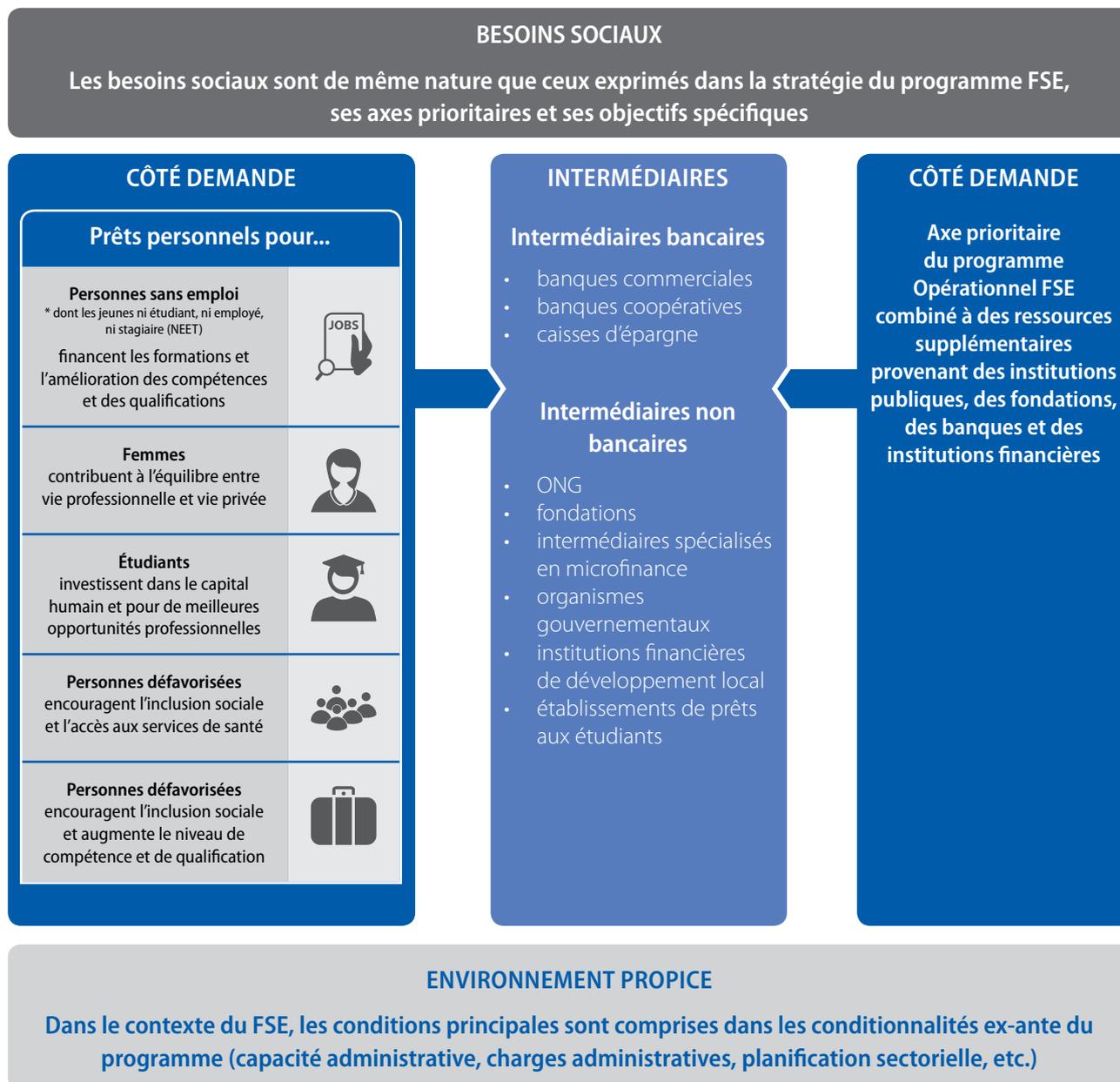
Besoins sociaux	Dans le cadre du FSE, les besoins en investissement à impact social correspondent aux besoins exprimés dans la stratégie du programme, les axes prioritaires et les objectifs spécifiques, eux-mêmes adaptés aux besoins personnels.
Côté demande	La demande de prêts personnels émane de besoins individuels spécifiques formulés par des bénéficiaires qui sont définis dans les priorités d'investissement du FSE: les sans-emploi, les femmes, les étudiants, les jeunes, les populations défavorisées et les migrants.
Côté offre	Les investisseurs à impact social travaillant avec des prêts personnels comprennent notamment le gouvernement et les institutions publiques, les banques, et les fondations. Les ressources apportées par le programme peuvent compléter d'autres mesures dans le cadre du FSE, ou d'autres programmes de l'UE, ainsi que les ressources nationales et régionales.

² OECD (2015), 'Social impact investment – Building the evidence base.'



Intermédiaires financiers	Dans le cadre du FSE, les intermédiaires financiers qui travaillent avec des prêts personnels peuvent inclure des banques commerciales, des banques coopératives et des caisses d'épargne, ou des intermédiaires non bancaires tels que les organisations non-gouvernementales, des intermédiaires spécialisés en microfinance, des organismes gouvernementaux, des institutions financières de développement communautaire ou des organismes de prêts aux étudiants.
Environnement propice	Les systèmes sociaux, fiscaux et réglementaires, les capacités administratives et les charges administratives affectent, tous, les investissements.

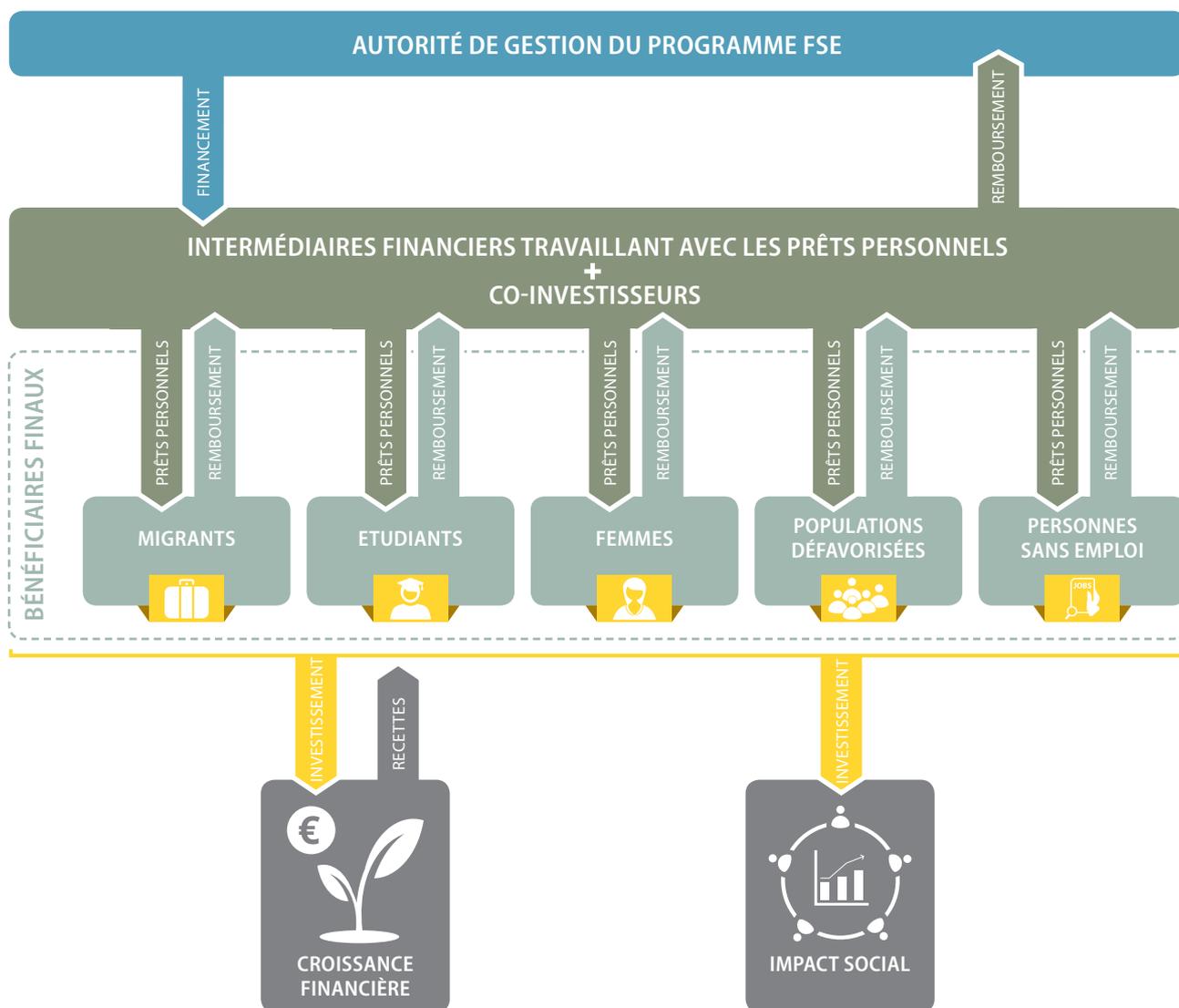
Figure 3.1: Les prêts personnels dans le contexte de l'investissement à impact social



Une mise en œuvre réussie d'un prêt personnel consiste :

- d'un **point de vue financier**, en la création d'un fond renouvelable qui réinvesti les ressources du FSE et les accroît;
- d'un **point de vue social**, en un outil efficace de politique sociale qui répond à des problèmes tels que des conditions professionnelles difficiles, les écarts sur le marché du travail, l'inadéquation des qualifications professionnelles, l'inégalité homme-femme, des niveaux de pauvreté importants, permettant ainsi de contribuer à l'impact social apporté par le FSE au niveau local.

Figure 3.2: Le fonctionnement des prêts personnels dans le cadre du FSE



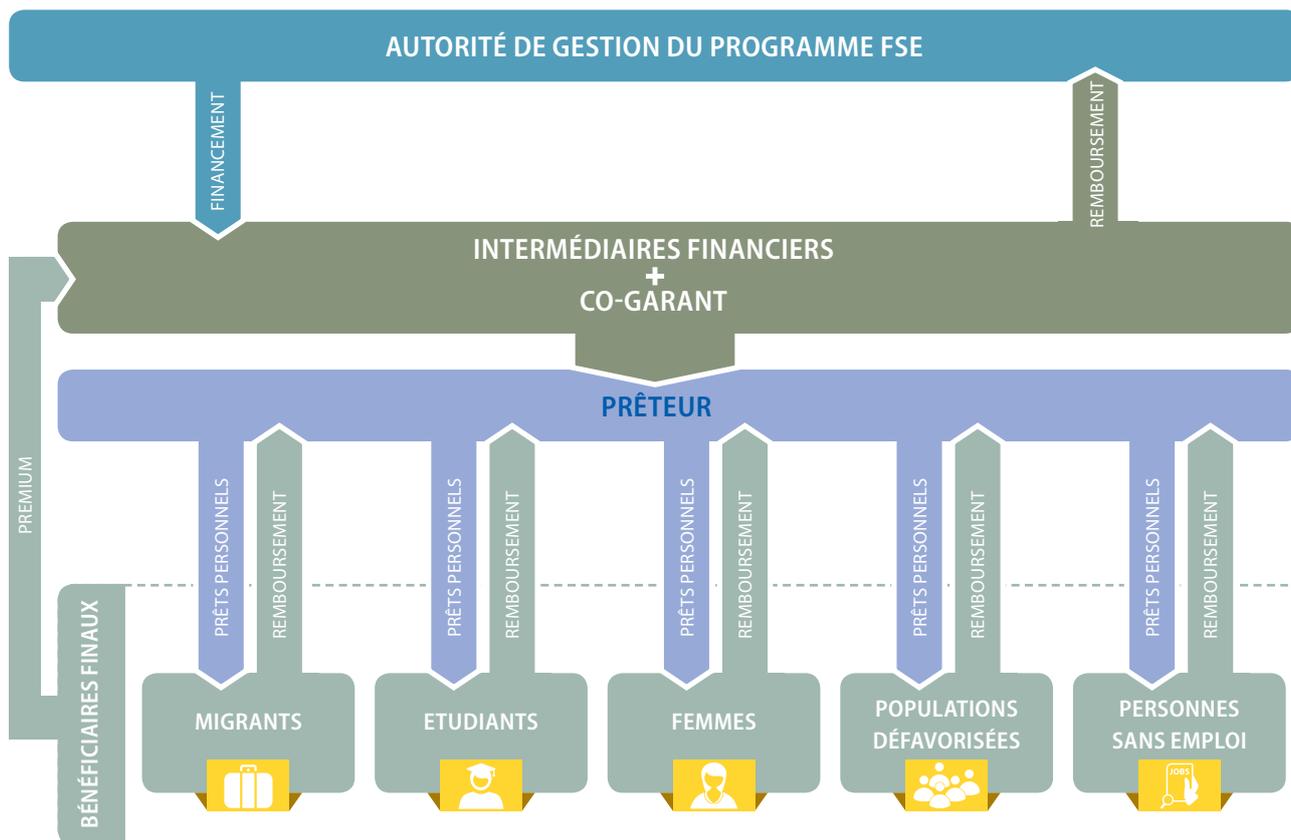
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Simple à administrer, les frais de gestion pour les intermédiaires financiers sont limités.
- Un échéancier de remboursement rend la budgétisation plus simple.
- Le mécanisme de prêt est bien compris, réduisant les besoins de renforcement des capacités.
- L'implication de Fonds ESI permet de proposer des prêts à un taux inférieur à celui du marché, avec des périodes de remboursement plus longues, la possibilité de périodes de grâce, et/ou des cautions/garanties personnelles réduites voire absentes.
- Les prêts personnels peuvent également être flexibles, par exemple en allongeant la période de grâce et/ou la période du remboursement, ou bien en mettant en place des provisions couvrant une partie des pertes dans le cas où un emprunteur serait dans l'incapacité de rembourser.



Une alternative à la mise en œuvre d'un prêt personnel est d'utiliser les ressources du FSE pour protéger les intermédiaires financiers de l'incapacité d'un emprunteur à rembourser sa dette, en accordant une **garantie**³ aux personnes ayant souscrit un prêt personnel. La garantie peut protéger une partie de l'investissement jusqu'à sa maturité, permettant de faciliter l'accès au financement des bénéficiaires finaux en assumant des risques que les institutions financières ne veulent ou ne puissent supporter. De plus, en réduisant le risque d'investissement pour les emprunteurs, un effet levier plus conséquent peut être généré.

Figure 3.3: Un système de garantie pour les prêts personnels



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Les bénéfices potentiels pour les bénéficiaires finaux peuvent inclure, entre autres, de plus faibles voire aucun honoraire, de plus faibles voire aucune demande de caution personnelle ainsi que de plus faibles primes de risque.
- Le risque de placement pour les autres investisseurs est réduit (car ils n'assument que partiellement le risque de défaut).
- Sachant que la contribution du programme ne couvre que certaines parties du prêt (coefficient multiplicateur approprié), l'effet de levier est renforcé.
- Les produits non financés comme les garanties demandent moins de soutien technique que les produits financés.

3 « Un engagement écrit d'assumer la responsabilité de tout ou partie de la dette ou de l'obligation d'un tiers ou de l'exécution réussie de ses obligations par ledit tiers en cas d'événement qui déclenche ladite garantie, tel qu'un défaut de paiement sur un prêt », Commission Européenne (2015), « Document d'orientation destiné aux États membres relatif aux instruments financiers – Glossaire ».



Mécanisme de garantie de prêts pour Masters Erasmus+ – Fonctionnement

Les étudiants éligibles peuvent se présenter auprès de n'importe quel intermédiaire financier participant en vue d'obtenir un prêt pour leurs études de Master à l'étranger. Les intermédiaires financiers sont sélectionnés par le Fonds Européen d'Investissement.

En vertu du mécanisme de garantie de prêts, opérationnel depuis début 2015, le FEI couvre les risques liés à un portefeuille de prêts contractés par des étudiants auprès d'intermédiaires financiers éligibles. Ainsi, le FEI partage le risque avec les intermédiaires financiers, permettant à ces derniers de construire un portefeuille de nouveaux prêts étudiants, ce qui n'aurait pas été possible autrement.

*Volume du portefeuille * taux de garantie (90%) * taux plafond de la garantie (18%)*

La garantie couvre les pertes subies par les intermédiaires financiers (capital impayé et intérêts) pour chaque prêt ayant fait défaut, et est apportée par le FEI gratuitement aux intermédiaires financiers.

Microcrédits personnels de l'ADIE – Fonctionnement

L'ADIE étant un organisme sans but lucratif, les ressources de crédit sont fournies par des banques et des institutions publiques comme le FEI. Le risque pris par l'ADIE est par ailleurs partagé avec des banques, un fonds de garantie publique et le FEI. A titre d'exemple, les services de soutien technique apportés aux entreprises sont fournis suivant un modèle unique et sont financés par des subventions du gouvernement, du FSE, du FEDER et d'autres fondations ou entreprises.

Les prêts sont accordés aux conditions suivantes:

- taux d'intérêt fixe de 7,38%;
- nécessité d'une « contribution solidaire » équivalent à 5% du capital.



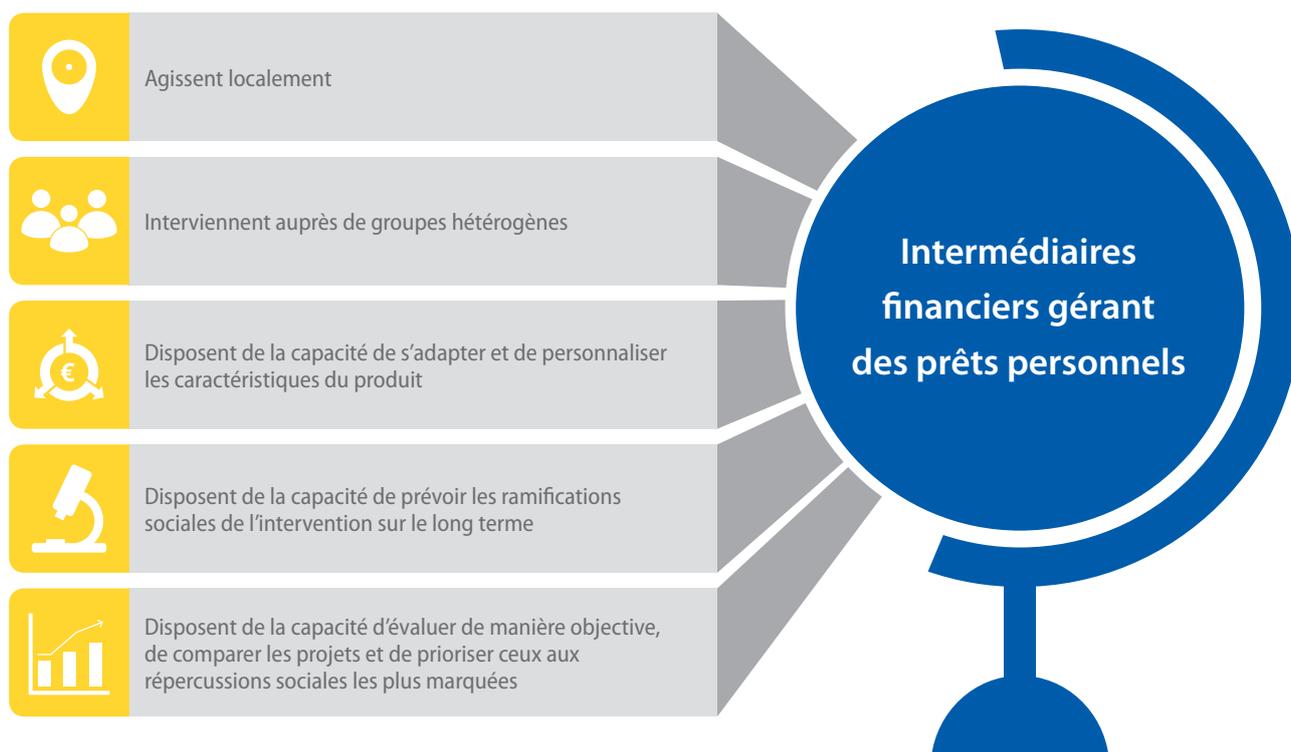
4. Qui offre des prêts personnels?

Les intermédiaires financiers dans le cadre de l'investissement à impact social peuvent être diverses institutions financières qui agissent également comme investisseurs en apportant des ressources côté offre. Ils peuvent s'intéresser exclusivement à la mission sociale de l'investissement, ou combiner une mission sociale et des activités commerciales.

Comme c'est le cas avec la microfinance, les prêts personnels impliquent à la fois des risques et des coûts de gestion élevés. De plus, le bénéficiaire final est dans une situation de vulnérabilité, avec pour conséquence de la part de l'intermédiaire financier l'application d'un taux d'intérêt élevé, ou le refus de prêter de l'argent.

Néanmoins, le FSE peut s'avérer utile et apporter les ressources nécessaires aux intermédiaires financiers afin qu'ils proposent ce service à des personnes qui sans cela se verraient refuser l'accès au crédit. De plus, les autorités de gestion peuvent négocier avec l'intermédiaire financier de co-investir dans l'initiative, ou d'apporter des services non financiers complémentaires au bénéficiaire final, augmentant d'autant plus l'efficacité de l'instrument financier.

Figure 4.1: Caractéristiques des intermédiaires financiers gérant des prêts personnels



Comme avec les microcrédits, transparence et confiance mutuelle sont essentielles à un schéma de prêt réussi. Par conséquent, les **intermédiaires financiers locaux** seront plus susceptibles d'établir une relation étroite avec le bénéficiaire final. L'intermédiaire financier qui agit localement connaît ses clients et comprend davantage ses besoins, bien qu'il soit admis que le bénéficiaire soit plus réceptif à des initiatives émanant d'une institution locale.



Les personnes ayant besoin d'un prêt personnel sont nombreuses et chaque cas est particulier. Dès lors, les intermédiaires financiers doivent être capables d'**intervenir auprès de groupes hétérogènes**, où la demande de chaque candidat est motivée par un besoin différent.

Étroitement liée à cela, les intermédiaires financiers doivent être en mesure de fournir des **produits financiers adaptés** en fonction des différents besoins des demandeurs. Les prêts personnels doivent être des produits financiers adaptables, répondant à un large éventail de besoins différents.

En raison de la double perspective des prêts personnels, il est essentiel que les intermédiaires financiers **prévoient l'impact social du prêt**, avant toute décision sur la demande.

De même, les intermédiaires financiers sont tenus de procéder à une **évaluation équitable des différentes candidatures** et, si la demande de crédit est supérieure aux fonds disponibles, de donner la priorité aux projets disposant d'une plus grande portée sociale et contribuant le plus aux objectifs définis dans le programme FSE.

Mécanisme de garantie de prêts pour Masters Erasmus+ – Intermédiaires financiers

Tous les organismes publics ou privés qui sont établis et qui opèrent dans un ou plusieurs des pays éligibles et sont dûment autorisés à effectuer des prêts aux personnes physiques, conformément aux lois et règlements en vigueur, sont admissibles à devenir un intermédiaire financier dans le cadre du mécanisme de garantie de prêts du FEI. Les établissements admissibles peuvent remplir les documents officiels de candidature et les soumettre au FEI avant le 30 septembre 2020. Les demandes sont évaluées par le FEI au fil de l'eau. Les critères de sélection comprennent des principes de transparence, d'égalité de traitement, de proportionnalité et de non-discrimination, l'expérience et la capacité opérationnelle et financière des intermédiaires financiers, en conformité avec les lois, les politiques, les règles et procédures du FEI, et les meilleures pratiques commerciales.

Le dossier de candidature ainsi que des instructions plus détaillées sont disponibles sur le site internet du FEI:

http://www.eif.org/what_we_do/guarantees/erasmus+master-loan-guarantee-facility/index.htm

Microcrédits personnels de l'ADIE – Intermédiaires financiers

L'ADIE est elle-même intermédiaire financier, gérant des candidatures et octroyant des prêts directement aux bénéficiaires finaux. En tant qu'intermédiaire financier, l'ADIE possède une expérience professionnelle et un accès privilégié aux réseaux régionaux. L'ADIE a aussi la capacité de combiner les microcrédits qu'elle octroie avec d'autres formes de soutien non financier, un aspect déterminant dans le soutien apporté à des particuliers.

Des instructions plus détaillées sont disponibles sur le site internet de l'ADIE:

<http://www.adieconnect.fr/financements/microcredit-personnel-pour-emploi1>

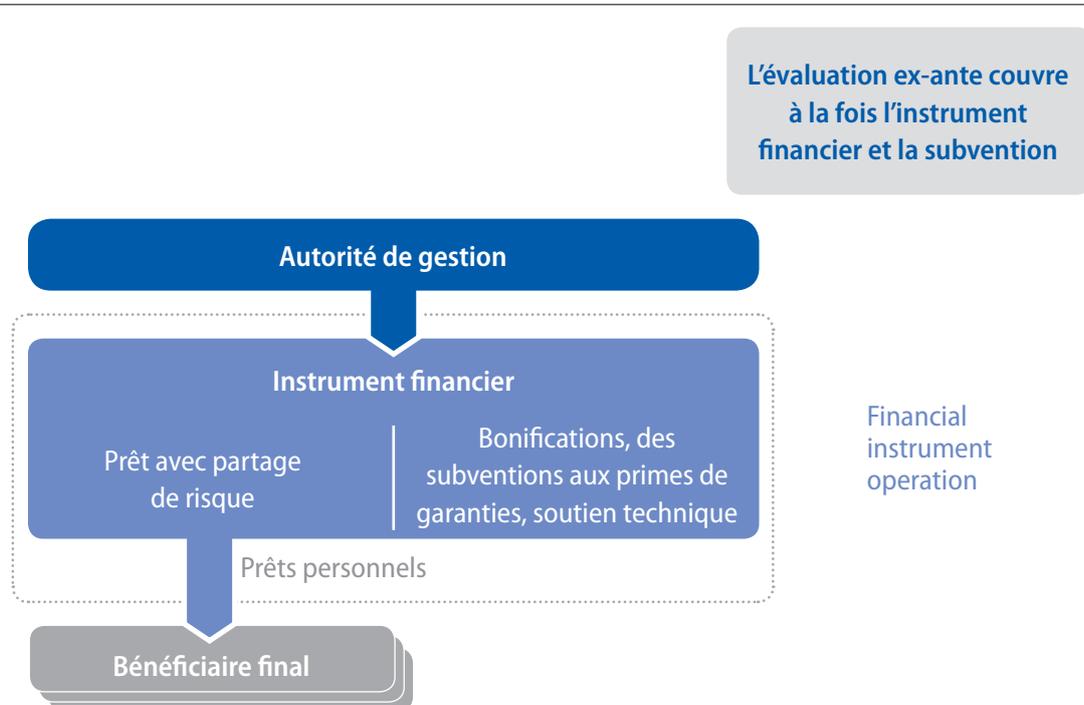


5. Combinaison de mesures de soutien

Le cadre législatif des Fonds ESI pour la période de programmation 2014-2020 indique sous quelles conditions les instruments financiers peuvent être combinés à d'autres formes de soutien⁴ telles que les subventions ou d'autres instruments financiers du même programme, ou d'autres programmes de l'UE. L'utilisation de prêts personnels couplés à d'autres formes de soutien financier peut accroître l'efficacité de l'aide et ainsi répondre aux besoins d'un plus large éventail de bénéficiaires finaux. Deux types de combinaison peuvent être identifiés⁵:

a) Combinaison de soutien dans l'opération d'un instrument financier (une seule opération)

D'autres formes de soutien (y compris un soutien technique pour aider la mise en œuvre de l'instrument financier, des bonifications d'intérêt et des subventions aux primes garanties) et l'instrument financier en tant que tel font partie de la même opération, elle-même co-financée par un Fonds ESI dans le cadre d'un axe prioritaire d'un programme d'un Fonds ESI. Les autres formes de soutien sont apportées soit par le gestionnaire du fonds ou, dans des cas particuliers⁶ par l'autorité de gestion. Le soutien est au profit du bénéficiaire final bien que ce soutien particulier ne soit pas directement payé au bénéficiaire final.



Note: figure adaptée de Commission Européenne (2015), 'Guidance for Member States on CPR 37_7_8_9 Combination of support from a financial instrument with other forms of support', p.6.

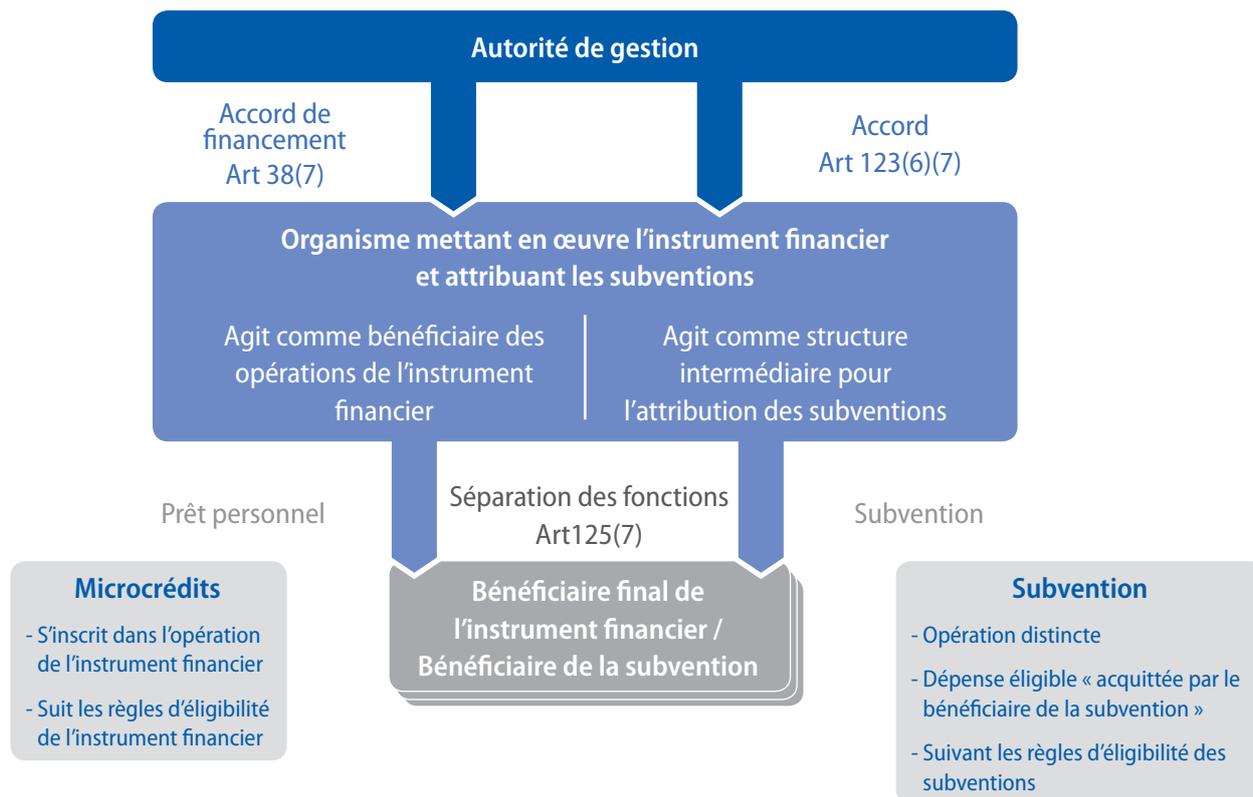
4 Article 37(7), (8), (9), Article 42(1), Article 65(11) du RPDC.

5 Commission Européenne (2015), 'Guidance for Member States on CPR 37_7_8_9 Combination of support from a financial instrument with other forms of support'.

6 Instrument financier mis en œuvre conformément à l'Article 38(4)(c).

b) Combinaison de soutien au niveau du bénéficiaire final (combinaison de deux opérations distinctes)

Le soutien d'un instrument financier peut être combiné au niveau du bénéficiaire final avec celui apporté par un programme ou une priorité d'un autre Fonds ESI ou d'un autre instrument financé par l'UE. Dans ce cas, la subvention, ou toute autre forme de soutien, ne constitue pas une partie de l'opération où intervient l'instrument financier. La combinaison du soutien apporté par l'instrument financier et celui apporté par la subvention (ou d'autres formes de soutien) provenant d'une autre priorité, d'un autre programme ou d'un autre instrument, induit deux opérations différentes, chacune ayant des dépenses éligibles distinctes.

Evaluation ex-ante

Note: figure adaptée de Commission Européenne (2015), 'Guidance for Member States on CPR 37_7_8_9 Combination of support from a financial instrument with other forms of support', p.11.

